



VILLE DE GONFARON

Direction générale des services

C.C.A.S.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux le sept mars, le conseil d'administration du CCAS de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 10 H 30 sous la présidence de M BONGIORNO Thierry, Président, Maire de Gonfaron

Présents : M BONGIORNO Thierry, Président du CCAS, Mme GASTAUD Viviane Vice-Présidente du CCAS, Mme GUIOT Marie-Christine, Mme SCIORTINO Antonina, Mme RODRIGUES Angela, M MARTINEZ Christian

Absents excusés : Mme JACQUEY Brigitte, Mme RAYNAUD Nicole, M GIRARD Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Viviane Gastaud

Date de convocation : 28/02/2022

Nombre de membres en exercice : 9

OBJET : compte administratif 2021 du CCAS

M le Président expose le compte administratif 2021.

- dépenses de fonctionnement : 6 791,21 euros
- recettes de fonctionnement : 6 004,96 euros
- résultat déficitaire : 786,25 euros
- excédent antérieur reporté : 5 013,17 euros
- résultat cumulé avec l'excédent : 4 226,92 euros

Cé résultat est identique à celui du compte de gestion 2021 établi par la perception qui a été voté précédemment.

Il demande ensuite qu'un président de séance soit désigné pour procéder au vote puisque l'ordonnateur du budget du CCAS doit sortir pour le vote. A l'unanimité, les membres présents désignent Mme GASTAUD Viviane pour présider la séance.

Après avoir délibéré les membres présents adoptent à l'unanimité le compte administratif 2021.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Thierry BONGIORNO